

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-026

Objet : Convention entre la CCPA et Orsac Hébergement et Insertion pour la mise en place du projet « Moby'lam »

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT le projet en faveur de l'emploi local et de l'insertion de l'association Orsac Hébergement et Insertion ;

- DECIDE de signer une convention de mise en place du projet « Moby'lam » de l'association Orsac Hébergement et Insertion pour l'année 2023.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 février 2023
Publiée le 28 FEV. 2023*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 27 février 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,


Jean-Louis GUYADER

